

3 octobre 2016

Procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : absent
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : M. Patrick Salvas

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

123-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

124-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 24 septembre 2016

épargne courant	132 075.27
rachetable	0.00
épargne régulière	100 000.00
avantage entreprise	206 040.36
TOTAL :	438 115.63

CAISSE RECETTES AU 30 septembre 2016

TOTAL DES RECETTES	152 467.54
---------------------------	-------------------

3 octobre 2016

125-16

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 71 616.53\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	55 234.58\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>16 381.95\$</u>
	71 616.53\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Des questions sur les rampes et garde-corps sont demandées par M. André Roberge et Mme Nancy Roberge.

Certaines informations seront prises à ce sujet.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

126-16

DOSSIER DU 160, 13^{ÈME} RANG

Selon un rapport d'inspection, considérant qu'il y a des irrégularités sur l'utilisation et l'entreposage sur le terrain situé au 160, 13^{ème} rang.

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'inspecteur en bâtiments et au chef d'équipe des travaux publics d'intervenir afin de faire effectuer le nettoyage du terrain selon les règlements municipaux.

Les travaux de nettoyage devront être exécutés avant le 1^{er} décembre 2016 et la propriété doit conserver un usage résidentiel.

3 octobre 2016

127-16

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 POUR LE SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION EN BÂTIMENT

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection en bâtiments pour la prochaine année. Le conseil a jusqu'au 1 novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 pour le service régional d'inspection en bâtiment avec la MRC d'Acton. Pour notre municipalité le montant annuel prévu se chiffre à 14 215.78\$ comparativement à 13 500.16\$ en 2016.

128-16

RECETTE D'ABRASIF

Une demande de soumission a été faite par la municipalité pour 400 tonnes d'abrasif pour 1 mélange de 30% de sel avec 70% de pierre concassée 5 mm.

Un prix à la tonne métrique est demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif doit être disposé en un monticule dans l'espace prévu à cette fin.

Les entrepreneurs suivants ont été invités à soumissionner :
Germain Blanchard Ltée, Carrière d'Acton Vale, DPS transport et Transport Girard inc.

Deux soumissions sont reçues :

-Carrière d'Acton Vale : 46.00\$/tm plus les montants suivants : frais environnementaux, transport, droits municipaux pour un total de 52.96\$ plus taxes.

*À noter qu'un représentant du soumissionnaire nous informe que ce prix n'inclut pas le mélange disposé en monticule.

- Germain Blanchard Ltée : 52.27\$/tm plus taxes.

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Germain Blanchard Ltée pour la recette d'abrasif au montant de 52.27\$ la tonne métrique plus taxes pour le mélange d'abrasif, tel que décrit dans la demande de soumission.

L'inspecteur municipal devra être présent lors de la livraison afin de vérifier le mélange.

3 octobre 2016

129-16

SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde des subventions pour les cours suivis. Un montant de 50% du coût d'inscription des cours est accordé pour un maximum de 250\$ par enfant par année. Les enfants doivent être âgés entre 0 et 17 ans, étudiant et résidant dans notre municipalité.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale.

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles durant toute l'année au bureau municipal ou sur notre site internet. Ils doivent être retournés au bureau municipal avant 16 heures le 24 novembre 2016.

Les demandes reçues après la date limite seront traitées l'année suivante. Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont remis aux membres du conseil municipal.

130-16

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des élus :

QUE le conseil municipal adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis.

3 octobre 2016

131-16

PROGRAMME SPÉCIAL DE SUPPLÉMENT AU LOYER
VAL BONHEUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton accepte de renouveler l'entente du programme spécial de supplément au loyer pour le Val Bonheur Saint-Nazaire inc. (PSS).

La demande de contribution financière, tel qu'entendu dans une entente préalable pour le supplément au loyer, est de 10% du déficit et est valide jusqu'au mois de mars 2018.

M. André Fafard, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'entente.

132-16

TARIF D'ABONNEMENT DE CROQUET

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le tarif d'abonnement de croquet pour la saison 2016-2017 soit déterminé au montant de 75\$ par adulte pour un membre non-résident et de 70\$ par adulte pour un membre résident et de 20\$ par étudiant. Les accessoires pour le jeu ne sont pas aux frais de la municipalité.

133-16

SERVICE JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2017 DU CABINET
THERRIEN, COUTURE, AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture, avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2017.

3 octobre 2016

134-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351-16 DE
MODIFICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 322-12 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la municipalité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE de nouvelles mesures doivent être prévues au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2016 par le conseiller Patrick Salvas ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 septembre 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ième} jour après la publication de cet avis public ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE LAFLAMME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SUIVANT:

ARTICLE 1. ANNONCE LORS D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Le Règlement numéro 322-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié par l'ajout, après la règle 3 de l'article 7 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, intitulé « Les obligations particulières », de la règle suivante :

« Règle 3.1 Annonce lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANDRÉ FAFARD
MAIRE

GUYLAINE BOURGOIN, GMA
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Avis de motion :	6 septembre 2016
Présentation du projet :	6 septembre 2016
Consultation des employés :	22 septembre 2016
Avis public d'adoption :	21 septembre 2016
Adoption :	3 octobre 2016
Avis public d'entrée en vigueur :	octobre 2016

134-1-2016
DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DE MOTO CLUB
DRUMMOND

Pour faire suite à la lettre du 1^{er} septembre, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le droit de passage à Moto Club Drummond sur les routes décrites dans la demande.

Les panneaux de signalisation seront installés où ils seront nécessaires afin d'assurer la sécurité des automobilistes.

3 octobre 2016

135-16

RÉPARATION DU TRACTEUR ET REMPLACEMENT DES PNEUS

Considérant que le tracteur nécessite des réparations importantes un estimé a été demandé à Adrien Phaneuf d'Upton qui s'élève à 11 129.55\$ plus taxes.

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que les réparations soient effectuées selon la demande de soumission et que les pneus arrière soient remplacés par des pneus neufs au Centre du Pneu Upton pour un montant de 1450\$ chacun plus taxes comparativement à 1310\$ pour des pneus usagés.

136-16

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA TECQ - TRAVAUX D'ASPHALTE CHEMIN SAINT-HYACINTHE ET RANG SAINT-AUGUSTIN

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

137-16

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PRRRL) VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routière locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désire présenter une demande d'aide financière au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton autorise la présentation d'une demande financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

RAPPORTS

- Rencontre avec le conseil municipal de Wickham pour prévoir des travaux de réfection d'asphalte dans le 12 ième rang sud ;
- Congrès de la Fédération des municipalités du Québec : André Fafard et Pierre Laflamme font un résumé.

3 octobre 2016

VARIA

Le problème de carcasses de cochons morts laissés sur le bord des routes ou dans les fossés de la municipalité est discuté.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre de Transport Canada ayant pour objet les exigences en vertu du Règlement sur les passages à niveau conformément à la Loi sur la sécurité ferroviaire ;
- Lettre de madame Brigitte Sansoucy, députée de Saint-Hyacinthe-Bagot, concernant le programme Fonds Chantiers Canada ;
- lettre de Revenu Québec ayant pour objet l'information relative au Programme de crédit de taxes foncières agricoles ;
- contrat du Ministère des Transports Québec relatif aux travaux de déneigement et déglacage du rang Brodeur, du 10^e rang Ouest et de la rue du Moulin ;
- entente RIRL 2015-185 ;
- avis de modification de l'orientation préliminaire pour le dossier 408933 ;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant pour titre « L'ADMQ favorable au rapport du comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux » ;
- courriel de l'ADMQ concernant les assurances collectives FQM-ADMQ ;
- bulletin de l'ADMQ, volume 16, numéro 5, octobre 2016, traitant des capsules vidéo de l'ADMQ ;
- bulletin des collectivités-Régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie ayant comme article « Règles de sécurité relatives aux travaux sur les installations municipales d'éclairage des voies publiques » ;
- courriel de la Corporation Informatique de Bellechasse (CIB) ayant pour objet la création de la coopérative informatique municipale ;
- avis public concernant le dépôt du rôle pour le deuxième exercice financier, soit l'année 2017 ;
- procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2016 de la MRC d'Acton ;
- règlement numéro 2016-04 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton et son entrée en vigueur ;
- protocole d'entente de la MRC d'Acton pour le Pacte rural ;
- transmission d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;
- documentation concernant l'échec au crime ;
- courriel de Pier-Hugo Chagnon, conseiller municipal ayant pour objet le suivi du conseil de septembre ;

- communiqué de Réseau Biblio de la Montérégie ayant pour titre « La chasse aux abonnés » ;
- notes concernant les recommandations pour les vidanges des installations septiques ;
- changement d'adresse de Loisir et Sport Montérégie ;
- lettre de Sonic concernant le changement à la facturation du droit d'émission de carbone ;
- lettre de Réjean Gauthier Entr. Élect. Inc. concernant leur nouveau logiciel de gestion ;
- lettre de demande d'appui financier de l'Association Équestre Régionale Western Richelieu-Yamaska ;
- lettre de PP Deslandes, entrepreneur électricien, ayant pour objet la vente de Parent et Petit (1987) inc. à PP Deslandes inc.;
- lettre de Raymond Gagné, sécurité civile – chargé de projet, ayant pour objet plan municipal de sécurité civile – services de planification ;
- courriel des Entreprises Myrroy inc. ayant pour objet le service de vidange de puisards, de balayage de chaussées et de réparation de nids-de-poule.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

138-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 23 heures 11.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière